

APPEL A PROJETS DIM ACAV – ANNEE 2014

PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS

Les dossiers de candidature « **Petits et moyens équipements** » devront être déposés sur la plateforme accessible depuis le site web du DIM ACAV **avant le lundi 3 février 2014 à minuit**



Sommaire :

- Page n°2 : Présentation du dispositif DIM
- Page n°3 : Spécificités des petits et moyens équipements
- Page n°4 : Critères d'éligibilité du projet
- Page n°6 : Modalités de dépôt des réponses à l'appel à projets 2014
- Page n°7 : Contenu du dossier de candidature

Préambule :

L'un des objectifs du DIM ACAV est de fédérer les équipes du domaine en Île-de-France. Les **proposants** sont par conséquent **encouragés** à proposer des **projets conduits en collaboration** entre plusieurs équipes franciliennes.

Présentation du dispositif DIM

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

16 DIM ont été labellisés pour la période 2012-2015 :

- Agrosciences, écologie des territoires, alimentation
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation
- Cancérologie
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition
- Défis analytiques, du concept au système
- Des atomes froids aux nanosciences
- Développement soutenable
- Genre, inégalités, discriminations
- Innovation, sciences, techniques, société
- Mathématiques
- Oxydes multifonctionnels
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal
- Problématiques transversales aux systèmes complexes
- Travail et souffrance au travail

De plus amples informations sur les DIM sont disponibles sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Les appels à projets émis par les DIM sont publiés conjointement le 2 décembre 2013. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus indiqué pour leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Nous vous invitons à prendre connaissance des axes thématiques des différents DIM afin d'identifier celui qui est le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis à un autre DIM**. Le réseau ACAV coordonne la sélection du programme scientifique du DIM Astrophysique et Conditions d'Apparition de la Vie qui sera proposé au financement de la Région Île-de-France.

Spécificités des petits et moyens équipements

(Dépenses d'investissement)

- Rentrent dans cette catégorie, les dépenses d'investissement, c'est-à-dire les **dépenses qui font l'objet d'un amortissement** (sans seuil inférieur de coût).
- Les dépenses éligibles sont liées à **l'acquisition d'équipement scientifique** ;
- Le coût total de l'équipement ou de l'ensemble d'équipements concerné par cette demande de financement doit être **inférieur à 200 000 € HT**.
- La subvention régionale est **plafonnée à 66% du coût HT du projet**. Cela signifie que si votre demande porte sur un équipement ou un ensemble d'équipements qui coûte 100 000 €, la subvention régionale sera plafonnée à 66 000 €.
- Les contrats de maintenance associés à l'acquisition des équipements peuvent être éligibles au soutien régional.
- Les **dépenses d'aménagement** de locaux liées à l'installation des équipements financés sont éligibles dans **la limite de 20%** maximum du coût total.
- Les dépenses liées à l'acquisition ou à **l'exploitation des équipements scientifiques ne sont pas éligibles** au soutien régional, comme par exemple les fournitures de bureau, les imprimantes ou les cartouches, les consommables et petit matériel de laboratoire, les fluides, les produits chimiques, les matières premières, les frais de personnel...
- L'établissement qui sollicitera la subvention régionale ainsi que le(s) laboratoire(s) dans le(s)quel(s) seront installés les équipements co-financés par la Région devront impérativement **être localisés en Île-de-France**. Des équipements ou des instruments d'observation nécessitant une installation hors Île-de-France pourront cependant être proposés.
- Les projets doivent être portés par une équipe ou une institution de recherche relevant du **secteur public et parapublic, ou privé à but non lucratif**.
- Les porteurs de projets doivent soumettre une déclaration sur l'honneur comme quoi le projet n'a **pas fait l'objet d'un soutien dans le cadre de SESAME, d'un autre DIM**, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de Projets Etat Région.

Critères d'éligibilité du projet

Critère n°1 : Le sujet de recherche doit concerner les thèmes du DIM ACAV

Les thèmes du DIM ACAV sont les suivants : la cosmologie pour l'étude de l'Univers dans son ensemble, la physique des galaxies, la physique stellaire, la physique solaire, la mécanique céleste, la planétologie, les plasmas pour l'astrophysique, l'exoplanétologie, l'exobiologie et l'astrochimie pour l'étude de ce qui compose l'Univers à ses différentes échelles. Ces sujets de recherche nécessitent des études complexes qui reposent sur l'observation de phénomènes lointains et s'appuient traditionnellement sur les connaissances en physique, en mathématiques, en chimie et, depuis peu, en biologie.

Critère n°2 : Le sujet de recherche doit s'inscrire dans le cadre d'au moins un des axes suivants :

- **Missions spatiales** : la communauté francilienne est très impliquée dans des missions majeures de la communauté astrophysique internationale (observatoires généralistes, missions pour la cosmologie, pour la détection d'ondes gravitationnelles, pour l'étude des exoplanètes, pour l'étude des objets du système solaire, pour les références spatio-temporelles et la physique fondamentale). Les équipes de la région ont pour ambition de jouer un rôle important dans la préparation et l'exploitation des missions spatiales.
- **Observations au sol** : plusieurs projets majeurs sont en cours d'élaboration dans lesquels les équipes de la Région sont partie prenante. La taille croissante des projets impose des collaborations internationales et un contexte compétitif. La légitimité des équipes est primordiale pour la participation à ces projets et nécessite un investissement amont important pour lequel une stratégie de préparation instrumentale et d'élaboration des programmes scientifiques est nécessaire.
- **Recherche numérique** : les simulations numériques sont aujourd'hui indispensables aussi bien aux études théoriques qu'à l'interprétation et à l'analyse d'observations de plus en plus complexes. La montée en puissance des machines massivement parallèles permet de simuler une grande diversité de systèmes allant de l'évolution complète de l'univers en cosmologie numérique, du milieu interstellaire aux propriétés microscopiques des atmosphères et intérieurs planétaires en passant par la formation et la dynamique des galaxies, des systèmes stellaires et planétaires. L'objectif est de soutenir le développement de grands défis numériques.

- **Expériences de laboratoire** : la compréhension de l'infiniment grand astrophysique s'appuie sur la connaissance des propriétés physiques de la matière dans une grande gamme de densités et de températures rencontrées dans l'Univers dont les expériences de laboratoire permettent l'étude. Des synergies interdisciplinaires indispensables - matière condensée, physique atomique et moléculaire, chimie théorique et modélisation d'édifices complexes - sont recherchées à travers le DIM pour progresser sur la connaissance des propriétés de la matière et des environnements propices à l'apparition de la vie dans l'Univers en lien direct avec les équipes utilisatrices.

Ensemble de critères n°3 : les projets soumis seront évalués et sélectionnés à l'aune des critères suivants : intérêt scientifique dans le contexte des thématiques « Astrophysique et conditions d'apparition de la vie », originalité et faisabilité du projet de recherche, interdisciplinarité, caractère fédérateur de la proposition, qualité des équipes engagées sur le projet, urgence du projet, un plan de financement en adéquation avec le calendrier et garantissant un démarrage du projet avant le 31 décembre 2015, adéquation entre le matériel demandé et le(s) projet(s) associé(s), conditions d'utilisation des équipements (personnel et budget), pertinence de l'équipement au regard du projet scientifique, de l'existant et des équipements similaires en Île-de-France ;

Important !

Une attention particulière sera portée à la solidité du plan de financement. **Seront fortement privilégiés les projets pour lesquels le co-financement est acquis** (34% au minimum du coût total du projet), sur la base des documents justificatifs fournis à l'appui du dossier de candidature. Les dossiers présentant un plan de financement avec des co-financeurs précisés seront cependant considérés.

Pour toute question relative au dépôt d'un projet, contacter dim.acav@obspm.fr.

Modalités de dépôt de la réponse à l'AAP 2014

Les dossiers de candidature devront être déposés sur la plateforme accessible depuis le site web du DIM ACAV **avant le lundi 3 février 2014 à minuit.**

Dépôt des projets

- Se rendre sur le site web du DIM ACAV à l'adresse <http://www.dim-acav.org>.
- Sur la page d'accueil, **cliquer sur « Soumettre un projet »** (au centre de l'image, à droite du brin d'ADN). Vous êtes alors redirigés vers la plateforme de dépôt des réponses aux appels à projets aap.dim-acav.org.
- Sur la plateforme :
 - sur la partie de gauche, renseigner les champs ;
 - sur la partie de droite, cliquer sur l'onglet correspondant au type de projet à déposer. Vous avez la possibilité de télécharger l'appel à projet ;
 - remplir le formulaire plus complet qui apparaît en dessous ;
 - lorsque les champs requis sont remplis, déposer le dossier de candidature dans un fichier au **format pdf de taille inférieure à 2 Mo** (tout autre type de format ainsi que les dossiers d'une taille supérieure à 2 Mo seront rejetés) ;
 - d'autres types de documents (lettres de recommandation...) peuvent également être déposés.

À tout moment, et ce jusqu'à la clôture de l'appel à projets 2014 le lundi 3 février 2014 à minuit, des modifications peuvent être effectuées sur les documents déposés grâce aux identifiants transmis par courriel lors du dépôt initial du dossier.

La sélection et le classement des dossiers par le DIM ACAV auront lieu en avril 2014. Toutefois, les attributions décidées par le DIM ACAV ne seront effectives qu'après le vote du soutien aux programmes annuels des DIM par la commission permanente du Conseil Régional IDF qui se déroulera **en juin 2014.**

Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des éléments suivants :

- **Un dossier scientifique** de 10 pages maximum comprenant :
 - une présentation du projet scientifique en soulignant sa finalité et son intérêt pour les thématiques ACAV ;
 - la description de l'équipe ou des équipes concernée(s) et leur positionnement au sein d'un département ou d'une entité ;
 - la situation de la problématique abordée aux niveaux national et international ;
 - la liste des utilisateurs potentiels de l'équipement (porteur du projet, autres laboratoires franciliens ou non, industriels, étudiants,...) ainsi que l'explicitation de l'intérêt de l'équipement pour chaque type d'utilisateur ;
 - une description de l'impact de l'équipement sur le potentiel scientifique et technologique francilien ;
 - une description de l'incidence de l'équipement sur la formation des chercheurs ;
 - le cas échéant, une description de l'intérêt économique du projet pour la région Ile-de-France ou de son potentiel d'utilisation dans le cadre de manifestations de sensibilisation du grand public à la recherche scientifique.

- **Un plan de déroulement opérationnel détaillé** de quelques pages comprenant :
 - les lettres d'engagement des co-financeurs avérés du projet ;
 - le plan de financement du projet, avec les devis des équipements, une présentation des contributions déjà acquises ainsi que des contributions sollicitées non acquises et la déclinaison par institution partenaire ;
 - le calendrier de réalisation des investissements correspondants ;
 - le calendrier prévisionnel de consommation de la subvention.

- **Cinq publications** les plus pertinentes des deux dernières années des équipes impliquées dans le projet.

- **Une déclaration sur l'honneur** comme quoi le projet n'a pas fait l'objet d'un soutien dans le cadre de SESAME, d'un autre DIM, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de Projets Etat Région.

- **Un avis favorable du directeur d'unité**

Le dossier peut être complété par tout élément jugé pertinent par le porteur de projet. Tout dossier reçu incomplet sera considéré comme non éligible.